



## Compte rendu de la **CPPNI CCN 51** du 13 janvier 2022

« *La mascarade continue* »



### Ordre du jour :

- Appel d'offre Mutuelle Santé,
- Point sur les avenants,
- Sages Femmes,
- Augmentation de la rémunération pour les IDE en services de soins critiques,
- Questions diverses.

### Point 1 :

Le cabinet UNISARA nous fait un retour de l'accord-cadre et des modifications de la commande demandée par les organisations syndicales lors du dernier comité de suivi. Les bases seraient réduites à trois. Les adhérents auront également la possibilité de faire le choix dans le panel, faire directement un bon de commande aux assureurs référencés selon les besoins et les demandent des salarié.e.s. Cette nouvelle proposition dans l'accord-cadre permettra une plus grande souplesse.

Concernant le niveau de couverture, deux alternatives :

- Une base + une couverture additionnelle
- Alternative 1 : Base 1 - Base 3 - Base 4,
- Alternative 2 : Base 2 - Base 3 augmentée Base 4, avec également un renforcement pour le dentaire en Base 3 et 4, car il s'avère que beaucoup de dossiers traités au niveau du fond social relèvent souvent du dentaire.

La CGT se satisfait de la souplesse qui est donnée aux adhérents quant aux deux choix possibles, mais reste prudente concernant les tarifs appliqués par les assureurs.

### Point 2 :

PRIME GRAND ÂGE : Cet avenant signé par les organisations majoritaires a été retoqué par le ministère. Estimant que 118 € est beaucoup trop pour notre secteur, le gouvernement consent à nous donner une revalorisation de 70 € bruts. Cet avenant sera versé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

SEGUR 2 : Pour donner suite au droit d'opposition des syndicats majoritaires, la FEHAP a fait une recommandation patronale, elle est en cours de procédure d'agrément.

LAFORCADE 1 : Concernant cet avenant, la confédération patronale AXESS fait également une recommandation patronale, son agrément est en cours, mais a déjà reçu un avis favorable

PRIME DOMICILE : La DGSC n'est pas d'accord et estime que le montant est trop important par rapport à la Convention à domicile. L'accord sera étudié le 20 janvier, mais il a été demandé de revoir le financement à la baisse, elle sera versée rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021

### Point 3 :

Concernant les sage-femmes, il y a peu d'éléments pour avancer vers un futur accord (absence d'enveloppe budgétaire dédiée). Dans notre CCNT 51, 1 090 ETP de sage-femmes ont été recensés, encore une fois la FEHAP est en attente du dispositif dicté par le gouvernement !!! A quel niveau se fera la transposition de leur rémunération ? C'est l'avenir des maternités de notre champ qui est en jeu !

### Point 4 :

Concernant l'augmentation de la rémunération des IDE en soins critiques qui devrait s'étendre au privé, la FEHAP est en attente de retour car cet avenant ressemble étrangement à la prime d'urgence.

La CGT relève qu'une fois de plus, cela correspondrait à une augmentation catégorielle et précise qu'en soins critiques il y a un travail collectif et que l'augmentation devrait concerner tou.te.s les salarié.e.s.

### RAPPEL DE CE QU'EST LE PARITARISME :

Le paritarisme, ou système de gestion paritaire, est un principe consistant en la cogestion d'un organisme par un nombre égal de représentants des employés et des employeurs.

A ce jour, quand les syndicats signent un avenant majoritairement, il est retoqué par le Ministère et quand l'avenant n'est pas signé, il passe par une recommandation patronale.

La CGT est très en colère par rapport à l'attitude du gouvernement face au revirement de position, des engagements non tenus, des budgets non respectés et du paritarisme bafoué. ➡➡

»»» Le dialogue social est inexistant, c'est le gouvernement qui décide, cela doit immédiatement cesser.

Les Organisations Syndicales considèrent que la FEHAP est très laxiste et attend que le gouvernement dicte ses ordres.

La CGT souligne la stagnation salariale dans notre convention. Nous avons mis en avant encore une fois la divergence d'évolution entre le SMIC (+ 6.74 % d'évolution entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022) et l'encéphalogramme plat du point FEHAP !

Les salarié.e.s de la CCNT 51 ont perdu plus de 2.2 % de pouvoir d'achat par an depuis les 3 dernières années ! Dans le même temps, l'inflation flambe à + 2.8 %, entraînant des augmentations de prix insoutenables pour les salarié.e.s.

Aujourd'hui, il n'y a que des augmentations catégorielles et cela ne peut plus durer, la fuite des salarié.e.s devient catastrophique dans les différentes structures de notre champ.

### **INFORMATION DE LA FEHAP :**

Pour donner suite au retour de l'enquête au niveau des adhérents et vu l'impatience de certains, le Conseil d'Administration a décidé de provoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le 17 février 2022. NEXEM a fait de même.

Une proposition sera faite afin d'accélérer la convergence d'une CCUE NEXEM/FEHAP. Il y a une vraie volonté du gouvernement à ce qu'il y ait un rapprochement de ces deux conventions.

La CGT s'interroge sur l'impact du désengagement d'UNICANCER sur cette CCUE élargie. La FEHAP dit que l'on ne peut pas connaître les impacts à ce jour.

**PROCHAINE PARITAIRE LE 15 MARS 2022.** ■